



# Bienvenue à Dumont d'Urville



Bienvenue sur la station Dumont d'Urville. Nous vous souhaitons un agréable séjour. Afin de vous aider dans votre vie de tous les jours, nous vous encourageons vivement à prendre connaissance des règles de sécurité et de vie en communauté détaillées dans ce livret d'accueil.

## À votre arrivée

Dès votre arrivée sur la base vous serez pris en charge par une personne qui vous dirigera vers le bâtiment principal de la station, le bâtiment n° 31 ou « Séjour ». Un briefing général sera organisé une fois le débarquement terminé. Les passeports des résidents DDU seront remis au chef de district, ils seront rendus au moment du départ.

## Numéros d'urgence

INCENDIE – SECOURS	18
APPEL GENERAL (urgence)	17 (rassemblement au séjour ou géophy avec des vêtements chauds)
URGENCE MEDECIN	15
CHEF DE DISTRICT	2400

## Horaires des repas

Merci de respecter les horaires suivants :

### Petit déjeuner :

- 6 h à 8 h du lundi au samedi
- jusqu'à 9 h le dimanche.

### Déjeuner :

- service à 12 h du lundi au vendredi
- service à 12 h 30 le dimanche

### Dîner :

- service à 19 h 15 du dimanche au vendredi
- service à 19 h 30 le samedi
- 

Prévenez la cuisine de vos retards ou de votre absence.

## Discipline et responsabilités

Les conditions de vie et de travail à Dumont d'Urville imposent une discipline collective qui est essentielle pour assurer la sécurité et le bon déroulement de la campagne.

Le fonctionnement de la station est de la responsabilité du chef de district, représentant de l'État et de celle du responsable opérationnel, représentant de l'IPEV.

Tout le personnel, quel que soit son origine ou son cadre administratif est placé sous l'autorité administrative du chef de district. Toute faute grave contre la discipline entraîne pour les fonctionnaires et pour les volontaires du service civil les sanctions prévues par leurs statuts. Elle peut, pour les autres statuts, entraîner un renvoi sur décision du responsable opérationnel.

## Règles de vie

À votre arrivée sur la station, une chambre vous sera attribuée. Tout changement de lieu de couchage devra être soumis au préalable à l'accord du chef de district et du responsable opérationnel.

Votre chambre est votre espace privé. Son nettoyage et son rangement restent à votre charge. Tout aménagement non soumis à l'autorisation de l'IPEV est interdit.

À votre départ, à l'exception de la dernière rotation, vous devrez laver et plier vos draps et les remettre au chef de district.

Ne faites pas de bruit dans les dortoirs, certains hivernants n'ont pas les mêmes horaires que vous et se reposent.

## Hygiène

Pour des raisons d'hygiène évidentes les repas doivent se prendre au réfectoire.

Laissez propres les toilettes et les douches après votre passage.

Ne jetez rien dans les toilettes, sauf le papier prévu à cet effet (ne jetez ni mégots, ni serviettes...). Faire une utilisation modérée du papier toilette et n'utilisez que celui qui est fourni.

Les tenues de travail ne sont pas permises au séjour durant les repas.

## Le service base

La vie en communauté demande que chacun participe aux tâches quotidiennes nécessaires au bon fonctionnement de la station. Un planning mensuel est établi pour attribuer les jours de service base. Vous devez au préalable vous informer de vos jours de service. Ce planning est affiché au réfectoire.

## Machines à laver

2 machines à laver, une essoreuse et 2 sèche-linges sont à votre disposition au Séjour. Veuillez prendre soin de les remplir convenablement par au moins 4 kg de linge. N'oubliez pas de nettoyer le filtre des sèche-linges après usage.

## Tabac

La zone fumeur se situe dans le local vidéo, seul emplacement pourvu d'un extracteur de fumée. Il est interdit de fumer dans les chambres. Pas de restriction particulière à l'extérieur hormis à proximité des dépôts de gaz ou de carburant. Ne jetez pas vos mégots au sol, des cendriers portables sont disponibles sur demande.

## Alcool

L'abus d'alcool est dangereux pour votre santé. Il est possible d'en consommer modérément au bar du Séjour. Le bar est réapprovisionné une seule fois par semaine. Il est interdit de consommer de l'alcool durant les horaires de travail. Toute personne en état d'ivresse sur la base aura à en supporter les conséquences disciplinaires.

## Circulation

Les déplacements au cœur de la station s'effectuent par l'intermédiaire de passerelles. Il convient d'être vigilant. Elles sont quelquefois glissantes, il ne faut donc jamais courir, et se tenir à la rampe par grand vent. Pensez à mettre vos gants et à porter des chaussures adéquates.

## Radios

Des émetteurs-récepteurs VHF portables vous sont fournis sur demande, vous en avez la responsabilité. En cas de dysfonctionnement vous devez les rapporter au responsable radio dans le bâtiment Gérance Postale. N'oubliez pas de les recharger chaque jour. Les canaux utilisés sont le 16, le 26 et le 27. Le canal 26 fonctionne avec le relais permettant d'émettre et de recevoir sur une plus longue distance.

### Sécurité du travail

Le port du casque, des lunettes de sécurité, des chaussures de sécurité et des gants sont obligatoires durant les opérations présentant des risques de dommages corporels. Certaines opérations sont soumises à autorisation du chef de district telles que : sortie sur glace de mer, travaux en hauteur, plongée professionnelle. Pensez à protéger vos yeux, vos mains et votre peau durant vos sorties.

Tous les travaux électriques doivent être effectués par une personne ayant reçu une habilitation électrique. En cas de besoin demandez au responsable technique de la mission qui vous orientera.

### Travailleur isolé

Évitez de travailler seul. Dans l'impossibilité, munissez-vous d'une radio en signalant au radio opérateur votre mission, appelez-le régulièrement et signalez votre retour. Sauf problème de batteries, restez en veille.

### Sécurité incendie

Pour des raisons de sécurité incendie, il est strictement interdit de fumer dans vos chambres, sur votre lieu de travail et durant des opérations présentant un risque d'incendie ou d'explosion. Tous travaux par points chauds à l'intérieur ou sur un bâtiment doivent faire l'objet d'un permis de feu délivré par le responsable opérationnel ou par le responsable technique. Seuls les endroits tels que les ateliers de mécanique ne sont pas soumis à cette procédure. Prenez connaissance du plan incendie correspondant à votre logement dès votre arrivée.

### En cas d'accident

Si vous êtes témoin d'un accident occasionnant un ou plusieurs blessés, protégez la ou les victimes, et appelez immédiatement le responsable radio avec votre VHF si vous en avez une ou composez le numéro d'urgence 15. Donnez le lieu exact de l'accident, le nombre de victimes. Pratiquez les gestes de premiers secours si vous êtes formés sans vous exposer à un éventuel danger. L'équipe médicale de la base prendra en charge la victime. Il est important de signaler au chef de district tous les accidents dont vous avez été témoin, afin de mettre en place des moyens de prévention supplémentaires.

### En cas d'incendie

En cas d'incendie donnez l'alarme en composant le 18 avec le téléphone le plus proche. Ou utilisez votre radio en informant le responsable radio (canal 26) en précisant le lieu du sinistre. Sans vous exposer à un danger imminent, utilisez l'extincteur approprié le plus proche. En cas d'évacuation du bâtiment fermez si possible votre porte et les fenêtres avant votre départ. Dirigez-vous vers l'issue de secours la plus proche. Vous devez vous rendre immédiatement au Séjour. Dans le cas d'un sinistre au Séjour, le point de rassemblement est situé au bâtiment « Géophy » (Labo 2). Le comptage du personnel sera effectué par le chef de district ou une personne désignée.

### Hélicoptère

L'hélicoptère est un outil de travail et de secours dangereux pour des personnes non averties. Tous les personnels de la station sont potentiellement passagers et reçoivent une instruction de sécurité vis-à-vis de la machine. Si vous devez utiliser les services hélicoptérés, il faut en faire la demande auprès du responsable opérationnel. Tout vol non soumis à un plan de vol (écrit ou non) du responsable opérationnel est interdit.

### Utilisation des embarcations légères

L'utilisation des embarcations est soumise à l'autorisation du responsable opérationnel et seuls les conducteurs nommés par l'IPEV sont autorisés à les manœuvrer. Le conducteur doit veiller à ce que les passagers portent leur gilet de sauvetage.

### Véhicules

Plusieurs types de véhicules sont en service sur la station : voitures, chenillés légers et engins de TP. Seules les voitures sont en libre service et peuvent être conduites sans autorisation préalable par les titulaires du permis de conduire. La conduite des véhicules chenillés légers et celle des engins de TP sont réservées aux seules personnes autorisées par l'IPEV.

### Environnement

#### 1 – Déchets

La gestion des déchets par tri sélectif est en place à Dumont d'Urville. Il en va de chacun de respecter ce tri. Vous trouverez dans chaque bâtiment les conteneurs poubelles respectifs (métal, alu, plastique, papier, composite, etc.). En cas de doute, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du responsable technique. Un rappel détaillé de la gestion des déchets vous sera fait le jour ou vous serez de service base. Il est d'autre part formellement interdit de jeter des déchets dans la nature y compris les mégots de cigarettes. Des cendriers portables sont disponibles sur demande.

#### 2 – L'eau

L'eau douce est produite sur la base en quantité limitée. Vous devez l'économiser.

Coupez l'eau lorsque vous vous savonnez, lorsque vous vous brossez les dents,...

#### 3 – Électricité

Pensez à éteindre vos lumières et/ou appareils inutiles lorsque vous n'occupez plus un local et mettez vos ordinateurs en veille.

#### 4 – Faune

Toutes les espèces animales de l'archipel sont protégées par le Traité sur l'Antarctique, intégré dans le Code de l'environnement de la loi française. Par conséquent, il est interdit de les toucher, de ramasser des œufs, de déplacer des poussins ou de nourrir les animaux. L'archipel compte une aire spécialement protégée de l'Antarctique (ZSPA 120) classant en Réserve Intégrale les îles Jean Rostand, Lamarck, Claude Bernard, et Le Mauguen, ainsi que le Nunatak du Bon Docteur et la colonie de reproduction des manchots empereurs. Leur accès est donc formellement interdit en période de reproduction des oiseaux (consulter les affiches au séjour), excepté pour les titulaires de permis délivrés par le préfet des TAAF. Pour de plus amples informations, rapprochez-vous de l'équipe ornithologique et du chef de district.

### Les loisirs

Les loisirs sont nécessaires et très bénéfiques à votre équilibre durant votre séjour, cependant il est primordial que les règles de sécurité soient toujours respectées, en cas de doute renseignez-vous auprès du chef de district.

### La coopérative

Des souvenirs, vêtements, accessoires de toilette, etc. sont en vente à la coopérative de la base. Le chef de district en est le gérant.

### Informatique

À votre arrivée, vous disposez d'un compte email (ou du compte « visiteur » si vous êtes en transit). Vous pouvez raccorder votre PC au réseau informatique, soit par les prises Ethernet, soit par wifi, mais AVANT, veuillez passer au labo instrum pour vérification. En effet le réseau est très sensible aux virus informatiques.

### La Gérance Postale

Ce service est à votre disposition pour l'achat de timbres, cartes de téléphone, cartes postales. Pensez à prendre votre courrier après l'arrivée du bateau. N'attendez pas la dernière minute pour déposer vos colis.

Une cabine téléphonique est à votre disposition pour appeler tout endroit dans le monde. Les appels transitent par le VSAT et reviennent à environ 1,2 € la minute.

### Réunions

Tous les lundis matin à 8 h se tient une réunion générale d'informations au réfectoire. Tous les personnels présents sur station doivent y assister.

Merci de respecter et de faire respecter ces petites règles qui vous permettront de passer un bon séjour ou une bonne année sur la station.

Le chef de district et le représentant de l'IPEV restent à votre disposition pour répondre à vos questions ou à vos suggestions.